

Informations importantes

Année scolaire 2024-2025



Respect ● Persévérance ● Sécurité et bien-être ● Honnêteté

Feuille d'identification

Identification de l'élève

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Numéro de téléphone à la maison : _____

Adresse courriel de l'élève : _____



Nom du père : _____

Tél. au travail : _____ Tél. cellulaire : _____

• Adresse courriel : _____

Nom de la mère : _____

Tél. au travail : _____ Tél. cellulaire : _____

• Adresse courriel : _____

Numéro de téléphone en cas d'urgence : _____

Nom de la personne : _____ Lien de parenté : _____

Nom de l'enseignant(e) : _____ **Numéro du groupe:** _____

Autobus: Inscire les informations qui sont sur la carte.

Informations aux parents

1. Coordonnées de l'école



465, rue Cardinal
Saint-Laurent, Qc
H4L 3C5

Téléphone : 514-744-2101 Secrétariat poste 1
Service de garde poste 2
Site Internet : <https://laurentide.ecolesaintlaurent.ca/>

2. Horaire de l'école

7h40	➔	Début de la surveillance
7h48	➔	Début des cours
8h50 à 9h10	➔	Récréation vague A
9h52 à 10h12	➔	Récréation vague B
11h17 à 12h32	➔	Dîner
12h32 à 12h52	➔	Récréation vague A
13h37 à 13h57	➔	Récréation vague B
14h59	➔	Fin des cours
15h09	➔	Départ des autobus

Veillez noter qu'avant 7h40 et après 15h09, il n'y a pas de surveillance à l'extérieur de l'école, sauf si votre enfant est inscrit au service de garde.

3. Retour à la maison

Si votre enfant doit quitter l'école avant la fin des cours, vous devez nous en informer par un avis écrit, daté et signé à la « **communication parents/enseignants** » de l'agenda de votre enfant à la date de l'événement.

4. Départ hâtif

Vous devez compléter la lettre « DÉPART HÂTIF OU ABSENCE PROLONGÉE » qui s'adresse aux familles qui désirent quitter l'école pour des vacances durant l'année scolaire ou avant la fin des classes. La lettre est disponible au secrétariat de l'école.

5. Les absences ou les retards

En cas d'absence ou de retard, veuillez s.v.p. aviser l'école au numéro suivant 514-744-2101. Vous pouvez laisser un message sur le répondeur en y mentionnant le nom et le groupe de votre enfant. Vous pouvez aussi signaler l'absence de votre enfant par le portail Mozaïk.

En cas d'absences répétées et non motivées, la direction convoquera les parents pour trouver les moyens afin de remédier à la situation.

6. Articles personnels

Tout enfant qui dîne à l'école doit avoir en sa possession une boîte à lunch et des contenants identifiés. Nous vous prions aussi d'identifier les vêtements et les articles scolaires qui appartiennent à votre enfant.

Chaque année, plusieurs articles sont trouvés à l'école sans jamais être réclamés. Ces objets sont gardés pendant un mois puis donnés à un organisme de charité. Si votre enfant a perdu un objet ou un vêtement, il pourra le chercher dans le meuble près du service de garde où les objets trouvés sont déposés.

7. Travaux scolaires à la maison

Pour superviser les travaux scolaires que votre enfant doit effectuer à la maison, vous pouvez vous référer à la feuille de leçons et de devoirs hebdomadaires, aux plates-formes utilisées par les titulaires ou à l'agenda scolaire de votre enfant.

8. Communiqués

Nous vous demandons de vérifier quotidiennement l'agenda de votre enfant. Il est important de lire attentivement tous les communiqués en provenance de l'école. **Tout document qui nécessite une signature de votre part doit être signé dans les plus brefs délais.**

Nous vous invitons à visiter régulièrement notre site Internet et notre page Facebook:

<https://laurentide.ecolesaintlaurent.ca/>  école primaire Laurentide

9. Parents visiteurs

Par mesure de sécurité nous vous demandons de toujours passer par la porte principale et de vous identifier au secrétariat. **Aucun parent n'est autorisé à circuler seul et sans permission dans l'école.** Si vous désirez laisser un message à un enseignant, la secrétaire pourra le prendre et l'acheminer pour vous.

Pour rencontrer un membre du personnel (enseignants, psychoéducatrice, TES, direction, etc.), nous vous prions de bien vouloir prendre rendez-vous en appelant au 514-744-2101.

10. Santé des enfants

Tout enfant malade et n'étant pas en mesure de participer aux activités du groupe doit être gardé à la maison. Les élèves ne peuvent rester à l'intérieur ni durant les récréations ni durant l'heure du dîner.

Pour la sécurité des enfants allergiques, il est **interdit** d'apporter à l'école tout aliment qui contient **DES ARACHIDES**.

Avant de pouvoir administrer un médicament à un élève, le parent doit remplir et signer le formulaire d'autorisation et soumettre la posologie correspondante.

11. Bibliothèque

Chaque élève qui emprunte des livres à la bibliothèque en est responsable. Si l'élève brise ou perd ces livres, des frais seront exigés aux parents pour le remplacement.

12. Dîner

Des frais sont exigés pour la surveillance du midi, vous pouvez consulter le guide des règles de fonctionnement du service de garde. Ces frais sont déductibles d'impôts. Au mois de février, un « relevé 24 » vous sera remis.

13. Service de garde

Durant les journées de classe et les journées pédagogiques, notre service de garde « L'ENTRE-DEUX » est ouvert de 7h à 18.

Toute absence de votre enfant doit être signalée le plus tôt possible au 514-744-2101 au poste 2.

Lors de changements, veuillez prévoir un préavis de 5 jours ouvrables avant l'ajustement de la facture et l'ajustement de la fréquentation du SDG ainsi qu'entre la facturation et l'application des changements incluant le transport.

14. Frais à payer

La méthode de paiement privilégiée pour les frais de surveillance du dîner, du service de garde et les frais scolaires est celle par Internet.

Les paiements peuvent également se faire en argent comptant (remis en personne) ou par chèque au nom de *l'école Laurentide*.

15. Transport scolaire

Votre enfant recevra une carte et un feuillet d'informations qu'il est très important de lire attentivement. La carte est obligatoire et doit être renouvelée en cas de perte.

Si exceptionnellement, votre enfant ne prend pas l'autobus, veuillez en aviser son enseignant par un mot dans l'agenda ou en informer le secrétariat de l'école.

Dans le cas où votre enfant ne respecterait pas les règles de sécurité dans l'autobus, il pourrait recevoir un rapport d'autobus. L'accumulation des rapports ou la gravité de l'incident peuvent mener à **une suspension du service du transport scolaire**. Il est important de faire des rappels fréquents des comportements à respecter dans l'autobus.

Vous pouvez joindre le service de transport au 514-367-8777.

Ou par courriel : transport@csmc.qc.ca

16. Enfant véhiculé par les parents

Le stationnement de l'école est réservé exclusivement aux employés du CSSMB et aux autobus scolaires. Les parents doivent stationner leur voiture dans les rues avoisinantes. Le débarcadère pour les élèves véhiculés par les parents se trouve sur la rue Crevier. Veuillez suivre les règles de sécurité aux abords de l'école du SPVM pour déposer ou venir chercher vos enfants de façon sécuritaire.

Vous devez venir chercher votre enfant à 14h59. Si le parent n'est pas présent à 15h09, l'enfant sera dirigé vers le service de garde moyennant des frais.

17. Certificats de reconnaissance

Beaucoup d'efforts sont déployés à l'école afin de promouvoir le dépassement de soi, la persévérance scolaire, le respect et la non-violence. Durant l'année, nous remettons une mention spéciale aux élèves qui se démarquent dans différents domaines.

18. Tenue vestimentaire

L'école déterminera une date à partir de laquelle les élèves auront à porter des vêtements adéquats selon la saison (bottes, tuques, pantalon de neige, etc.). Un membre de la direction fera un message aux élèves pour les informer en fonction des prévisions météo. Les parents, dont l'enfant ne portera pas les vêtements appropriés, seront informés via l'agenda.

En plus, les élèves iront dehors, beau temps, mauvais temps. Il est donc essentiel que votre enfant soit habillé adéquatement (bottes de pluie, imperméable, manteau chaud, etc.) selon la température extérieure, puisqu'il y passera en moyenne 75 minutes par jour (deux récréations de 20 minutes et 45 minutes sur l'heure de dîner).

J'ai lu et compris les informations s'adressant aux parents.



Signature du parent

Date

